Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_011-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

DÉLIBÉRATION 27-11-25-011

Objet de la délibération : Maintien du traitement intégral de Mme LE NORMAND Sylvie pour le mois d'octobre 2025

M. le Maire fait savoir que le traitement de Madame LE NORMAND Sylvie a été maintenu dans son intégralité pour le mois d'octobre. Or, en cas de décès d'un agent, le traitement doit s'arrêter à la date du décès. Dans le cas contraire, c'est à l'assemblée de décider du maintien intégral du traitement de l'agent.
Il est donc proposé à l'assemblée de confirmer ce maintien.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée par 17 voix POUR et 5 abstentions (Gaëlle ROUTIER – David DOMALAIN - Jean-François LE FLOCH – Christophe LE BARTZ – Denis FOLLET), décide de maintenir l'intégralité du traitement de Madame LE NORMAND Sylvie.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL